

Des amendes pour les parents en retard à la sortie de l'école : une idée à la fois inefficace et à côté de la plaque



Une commune de Seine-et-Marne a décidé d'infliger des amendes allant de 10 à 40 euros aux parents qui tardent à venir chercher leurs enfants à la sortie de l'école.

Avec Olivier
Cousin

Atlantico : La commune de Pontault-Combault, en Seine-et-Marne, vient de décider d'infliger des amendes de 10 à 40 euros aux parents en retard pour venir chercher leurs enfants le soir à l'école. Une telle initiative peut-elle vraiment mettre fin aux retards de parents ?

Olivier Cousin : Non, car d'autres expériences de ce type ont déjà été menées, en Israël notamment ([voir ici](#)). Les parents qui se voient imposer une amende deviennent des acteurs rationnels : ils jugent que comme ils payent une amende qui n'est pas excessivement élevée, ils ont le droit d'être en retard. On peut dire que la sanction financière a pour effet contraire de les déculpabiliser : **désormais ils savent le "prix" du retard, et s'adaptent en fonction**. Cette mesure aura peut-être un effet pendant les premiers jours de son application, mais au fur et à mesure les conséquences involontaires dont je parle apparaîtront. Pourquoi se soucier de cette amende si on a les moyens de la payer ?

Derrière cette pénalisation financière, ne trouve-t-on pas aussi un jugement pernicieux contre les "mauvais" parents qui sont en retard ? Cela ne revient-il pas à oublier leurs contraintes, qui sont réelles ?

Les parents d'élèves doivent faire face à des contraintes de la vie quotidienne que sont le travail, les encombrements, les réunions qui s'éternisent, les pannes, etc. **Ils essaient de tout combiner, et il se trouve que par moments ils n'y arrivent pas**. Des parents disposent éventuellement de moyens pour trouver des palliatifs, au travers d'aides ou de coopérations avec d'autres parents, mais d'autres n'ont pas les mêmes moyens ou les mêmes possibilités d'organisation. Et voilà qu'on cherche à en faire de mauvais parents au travers d'une amende.

L'éducation nationale devrait-elle adapter davantage ses horaires aux réalités professionnelles de notre temps ?

Cela est déjà fait ; contrairement à ce qu'on voudrait nous faire croire, on n'a pas affaire à un système mort-né face à des parents inconséquents. Il est possible de déléguer les fonctions à d'autres personnes, la situation n'est pas bloquée. Généralement les écoles arrivent à trouver des accommodements en fonction des différentes contraintes horaires des parents. La solution, c'est la discussion parents-école. Pas besoin de passer par des mesures coercitives, radicales et idiotes.

Dans le cas de Pontault-Combault, c'est l'argument financier qui est invoqué : les retards obligerait la commune à verser des heures supplémentaires aux personnels encadrants...

L'argument est un peu court, les parents ne viennent tout de même pas chercher leurs enfants à minuit. L'école est autre chose qu'une succession d'heures de cours : si la majorité des autres communes ne tombent pas dans la même dérive, c'est parce qu'elles ont trouvé des solutions adaptées. Ce cas est révélateur d'une crispation qui consiste souvent, pour l'école, à rejeter la faute sur les familles.

Plutôt que d'en venir aux amendes, l'école pourrait-elle renforcer la ponctualité des parents en leur expliquant plus clairement les raisons pour lesquelles elle ne peut pas assurer la garde des enfants au-delà d'une certaine heure ?

Les parents qui arrivent avec du retard sont profondément gênés, mal à l'aise à l'idée d'avoir laissé leurs enfants errer. Il se trouve qu'ils ont été pris dans une situation indépendante de leur volonté. Sauf à supposer qu'ils se désintéressent de leur enfant, ce qu'on a peine à croire. De plus les horaires ne sont pas les mêmes partout, beaucoup d'écoles gardent leurs portes ouvertes jusque relativement tard.

Faut-il allonger encore plus les heures d'ouverture des écoles ?

Les personnes qui travaillent au sein de l'établissement ont leurs propres enfants à aller chercher. Je dirais que c'est surtout un problème d'arrangement au niveau local. Le cas de Pontault-Combault est marginal, et cette mesure ne pourra pas tenir bien longtemps. Mais de là réformer de fond en comble le système français...